



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE SAINT-LÉGER-DE-LINIÈRESEXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N°2023-2-08

Séance du 15 mars 2023

Le quinze mars deux mille vingt-trois, à vingt heures et trente minutes, s'est réuni à la mairie principale de Saint-Léger-de-Linières, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, sous la présidence de Monsieur Franck POQUIN, Maire et Président.

**Présents :** Franck POQUIN ; Amandine HUMEAU ; Marielle BARRÉ ; Nathalie BENAITEAU ; Catherine LEFEBVRE ; Serge MEDINA ; Lydie NORMAND ; Pascale PATEAU ; Laurence BESSONNEAU ; Benoit BOURGUILLEAU ; Laurence DUPUIS ;

**Représentés ayant donné pouvoir :** Pierre BEAUDOUIN, pouvoir donné à Amandine HUMEAU ; Isabelle LE GALL, pouvoir donné à Pascale PATEAU ; Marie-Noëlle LEGENTIL, pouvoir donné à Lydie NORMAND ;

**Absents excusés :** Marie-Annick GASCOIN ; François GUYARD ; Nicole MOREAU ;

**Secrétaire de séance :** Pascale PATEAU

Date de la convocation : 8 mars 2023	Nombre de membres en exercice : 17
Présents : 11	Votants : 14

## DÉLIBÉRATION N°2023-2-08 – AFFECTATION DU RÉSULTAT

Rapporteur : Franck POQUIN, maire

### EXPOSÉ

Selon les dispositions de l'article R2311-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, le résultat est affecté :

1° En priorité, en réserves pour la couverture du besoin de financement de la section d'investissement apparu à la clôture de l'exercice précédent ;

2° Pour le solde, en excédent de fonctionnement reporté ou en dotation complémentaire en réserves.

Considérant les résultats du compte administratif, il est proposé d'affecter le résultat de la section de fonctionnement comme suit :

	RÉSULTAT	CCAS
a	Solde de la section de fonctionnement	8 897,62 €
B	<b>Ligne 001 - Solde de la section d'investissement</b>	0,00 €
c	<i>Restes à réaliser en dépenses</i>	0,00 €
d	<i>Restes à réaliser en recettes</i>	0,00 €
= B-c+d	Capacité (+) Besoin (-) de financement	0,00 €
E	<b>Art. 1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés</b>	0,00 €
= a-E	<b>Ligne 002 - Solde de fonctionnement reporté</b>	8 897,62 €

### DÉLIBÉRÉ

Le Conseil d'administration approuve cette affectation du résultat.

La secrétaire de séance,



Le Président,  
Franck POQUIN